

**NOTE DE PRÉSENTATION DU BP 2018 DE MACS**

ID : 040-244000865-20180322-20180322D02F-BF

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

Le budget de l'année 2018, s'élabore dans un contexte de réformes importantes pour les finances des collectivités compte tenu de la mise en œuvre de la nouvelle trajectoire d'évolution de la dépense publique et de réforme de la taxe d'habitation.

**BP 2018**

Les grandes orientations du budget 2018 de MACS sont :

1. une maîtrise notable des charges de fonctionnement ;
2. le transfert des budgets liés au port de Capbreton et au lac d'Hossegor ;
3. l'ajustement des taux de fiscalité pour intégrer la contribution fiscalisée du SIVOM Côte-Sud ;
4. un très fort niveau d'investissement.

La note de présentation du BP 2018 est découpée en deux parties :

**I- Présentation du budget principal****II- Présentation des budgets annexes**

## I – BUDGET PRINCIPAL

### I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **A- Recettes :**

En 2018, les recettes de fonctionnement consolidées sont évaluées à 36,9 M€, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2017.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Il n'est pas programmé en 2018 de baisse globale des dotations. MACS n'est pas non plus concernée par la contractualisation entre les représentants de l'Etat et les EPCI à fiscalité propre. En effet, seules les intercommunalités de plus de 150 000 habitants seront soumises à une limitation de 1,2 % de leurs dépenses de fonctionnement.

En 2018, il est prévu une stabilisation de la DGF à 2,5 M€.

- Fiscalité

Une recette de 32,5 M€ est attendue pour l'année 2018 pour la fiscalité en tablant sur une hypothèse d'augmentation des bases de 2,3 %. La revalorisation nominale prévue en loi de finances étant de 1 %, une hypothèse raisonnable d'augmentation physique des bases de 1,3 % a été retenue, à laquelle vient s'ajouter la revalorisation décidée en loi de finances pour 2017 (article 1518 du code général des impôts CGI), qui a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels. Ce taux d'inflation, calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre 2016 et novembre 2017, sera de 1 % pour 2018.

À noter que cette revalorisation automatique ne concernera pas les locaux professionnels. La réforme de 2010 prévoyant une mise à jour permanente des valeurs locatives en fonction de l'évolution du marché locatif est entrée en vigueur en 2017.

Suite au transfert du SIVOM Côte-Sud, les recettes fiscales 2018 vont évoluer à la hausse de 478 K€ ; elles intègrent la contribution fiscalisée par le biais d'un ajustement des taux.

Ces recettes fiscales ne représentent pas une disponibilité globale pour MACS puisque 8,4 M€ sont reversés au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et 4 M€ au titre des attributions de compensation (AC).

La recette fiscale disponible pour porter les politiques publiques de MACS s'établira donc à 20,1 M€ en 2018 soit 61 % du produit perçu.



Ces données sont conditionnées par le fait qu'en 2018 MACS ne soit toujours pas concernée par le prélèvement au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

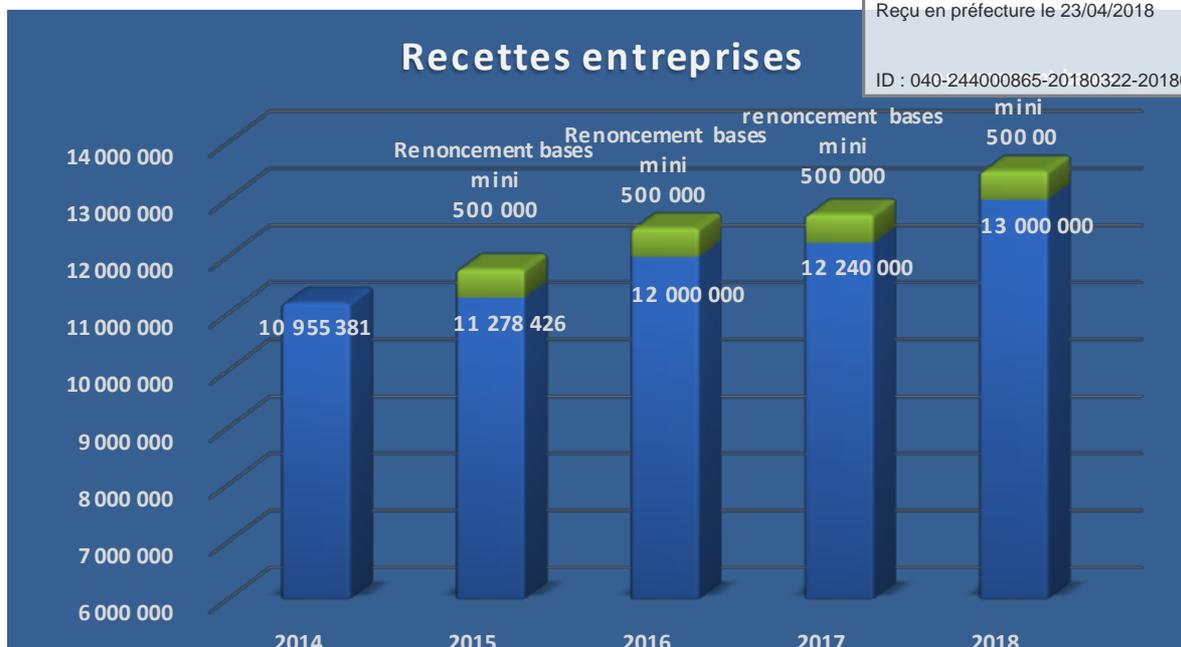
- Fiscalité économique :

La recette prévisionnelle est estimée à 13 M€.

Pour la cotisation foncière des entreprises (CFE), il est proposé de faire évoluer le taux à 26,90 %. Cette augmentation de la fiscalité est liée à la dissolution du SIVOM Côte-Sud et à la reprise de ses compétences par MACS. Cependant, le taux reste très compétitif par rapport aux EPCI de taille identique et proche de notre territoire.

Le produit de CFE en 2018 devrait s'établir à environ 8,5 M€.

Concernant la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), le produit devrait s'établir à 3,3 M€, si l'on tient compte des données communiquées par les services fiscaux. Les IFER seront d'un montant de 330 K€, alors qu'ils étaient de 355 K€ en 2017, et la TASCOM s'élèvera à 910 K€. Ces données correspondent à des informations qui n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux, sauf pour la CVAE. Il conviendra d'attendre l'état 1259 pour disposer des montants ajustés. Par prudence, les données pour 2018 ont été établies à partir des chiffres prévisionnels de 2017.



- Fiscalité ménages :

La recette prévisionnelle est estimée à 19,5 M€ pour intégrer l'ancienne contribution fiscalisée du SIVOM Côte-Sud.

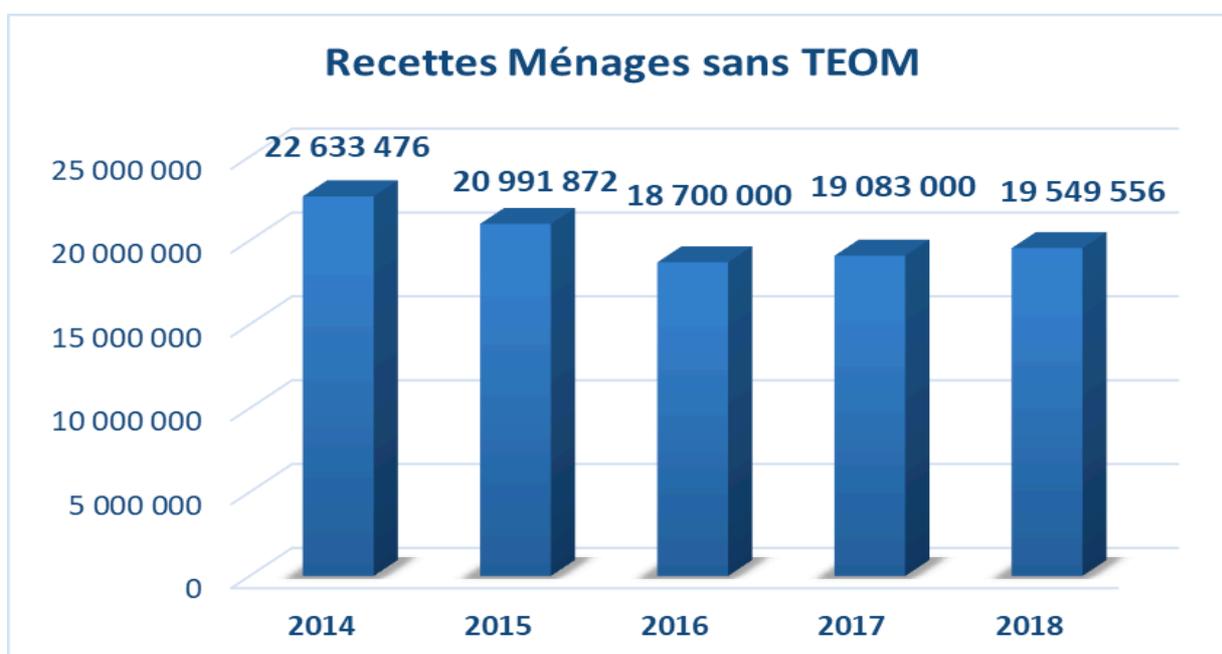
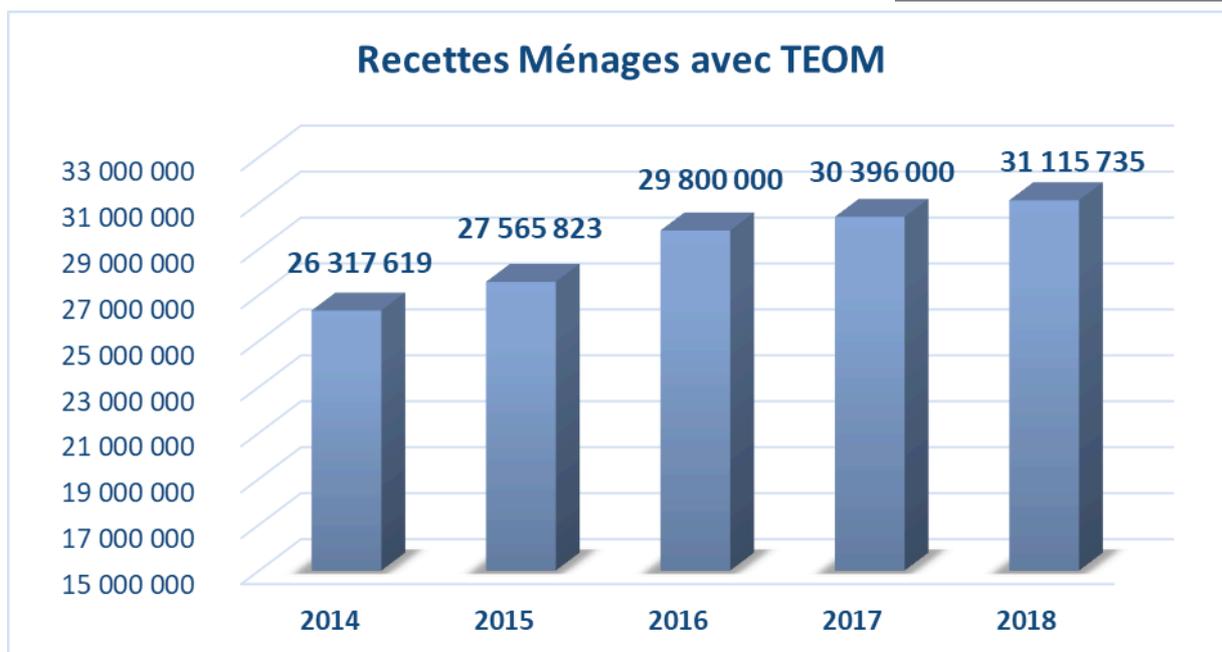
Les taux 2018 seront revus à la hausse à hauteur des contributions fiscalisées des communes du SIVOM Côte-Sud.  
Le taux de TEOM reste inchangé.

Les taux suivants sont proposés :

TAXES	Pour mémoire Taux 2017	Proposition de taux 2018
Taxe d'Habitation	9,59%	9,67%
Taxe Foncière Bâti	4,62%	4,66%
Taxe Foncière non bâti	16,10 %	16,23%
TEOM	11,21%	11,21%

## ÉVOLUTION DES RECETTES LIÉES À LA FISCALITÉ MÉNAGES ENTRE 2014 ET 2018

ID : 040-244000865-20180322-20180322D02F-BF



### B- Dépenses :

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 36,9 M€.

La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement permet à MACS de dégager une forte capacité d'autofinancement pour la section d'investissement. Ainsi, en 2018, l'autofinancement hors affectation du résultat est estimé à 4,2 M€.

- Les charges à caractère général

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante : les fluides, les locations, le petit matériel, les impôts et taxes, l'entretien et la maintenance du patrimoine, du matériel, l'entretien des voies et réseaux avec le marché d'enrobé à froid, de curage et de fauchage. Ce poste est toujours maîtrisé en 2018 : il représentera 2,7 M€.



- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel progresseront de 8 %. Elles sont évaluées à 5,6 M€. Cette hausse est principalement due à l'intégration des agents du SIVOM Côte-Sud au budget principal pour 176 K€ et 623 K€ au budget annexe du port.

Il faut également tenir compte du GVT (glissement, vieillesse, technicité) pour 40 K€ et des créations de postes (au service finances 30 K€ - Escala éco 30 K€ - voirie 30 K€ et ADS un demi-poste 15 K€).

Les dépenses de personnel sont également impactées par les mesures gouvernementales portant sur la poursuite de la hausse des cotisations retraite, la réforme parcours professionnel carrières rémunérations et celle afférente au dispositif de reclassement.

En 2018, les dépenses de personnel représenteront 16,4 % des charges de fonctionnement.

(Ce ratio = charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement).

- Les reversements aux communes et à l'Etat

Ainsi, concernant les reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation), les montants diminuent compte tenu de la reprise des compétences du SIVOM Côte-Sud et de l'adaptation de Yego plage sur la commune d'Azur :

1) diminution des attributions de compensation des communes concernées à hauteur du montant de la contribution budgétaire de remboursement de la dette, soit 267 351,18 K€ en 2018 pour les communes de Capbreton, Seignosse et Soorts-Hossegor ;

2) adaptation et amélioration de la desserte de Yego plage à Azur pour un montant de 11 968 € prélevé sur l'attribution de compensation de la commune.

- Les autres charges de gestion courante

La contribution de MACS aux organismes de regroupements s'élèvera à 4,4 M€ selon le détail ci-dessous :

Organismes	2016	2017	2018
Conservatoire des Landes	700 000	760 000	800 000
IGECOM 40	22 800	22 800	23 000
ADACL	13 500	15 500	15 500
GIP Littoral	13 500	13 500	13 500
Syndicat mixte Landes Océanes	96 000	123 450	83 200
Syndicat mixte Atlantisud	247 698	270 000	328 500
Syndicat mixte Pédebert	19 000	20 910	3 300
Contributions EPFL	555 000	660 000	737 000
Subvention CIAS	900 000	930 000	900 000
Subventions aux communes pour protection stationnements illicites des GDV		20 000	10 000
Subventions aux associations	610 000	1 500 000 (dont office de tourisme intercommunal) 780 000 €	1 500 000 (dont office de tourisme intercommunal 887 000 €* de subvention de fonctionnement + 40 000 € de subvention exceptionnelle)

\* l'augmentation de la subvention à l'OTI est de 107 000 € en fonctionnement (passage de 780 000 € en 2017 à 887 000 € en 2018), qui sont à décomposer en deux parts :



- 15 000 € correspondants à un transfert de charges de MACS vers l'OTI
- 92 000 € d'augmentation brute de la subvention de fonctionnement pour besoins structurels et opérationnels.

Il est également convenu en 2018, le maintien pour une seconde année de la subvention exceptionnelle de 40 000 € pour permettre de finaliser le chantier « digital » (25 000 € pour refonte de 7 sites internet) et de produire les contenus qui serviront à alimenter les supports (15 000 € pour la réalisation de vidéos et photos).

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes représenteront 2,8 M€ ; elles se répartissent de la façon suivante :
  - o budget Pôle Culinaire : 100 000 € ;
  - o budget Aygueblue : 1 765 300 € ;
  - o budget Transport : 243 000 € ;
  - o budget Déchets-Environnement : 755 430 €.
- La subvention d'équilibre au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est en légère diminution de 3,22 % par rapport à 2017 ; elle est évaluée à 900 K€ pour 2018.

- Les intérêts de la dette

Ils seront en diminution en 2018 (770 K€) du fait du désendettement de MACS ces trois dernières années et malgré le transfert de la dette du SIVOM Côte Sud qui représente un montant d'intérêt de 193 674,77 €.

- Les charges exceptionnelles

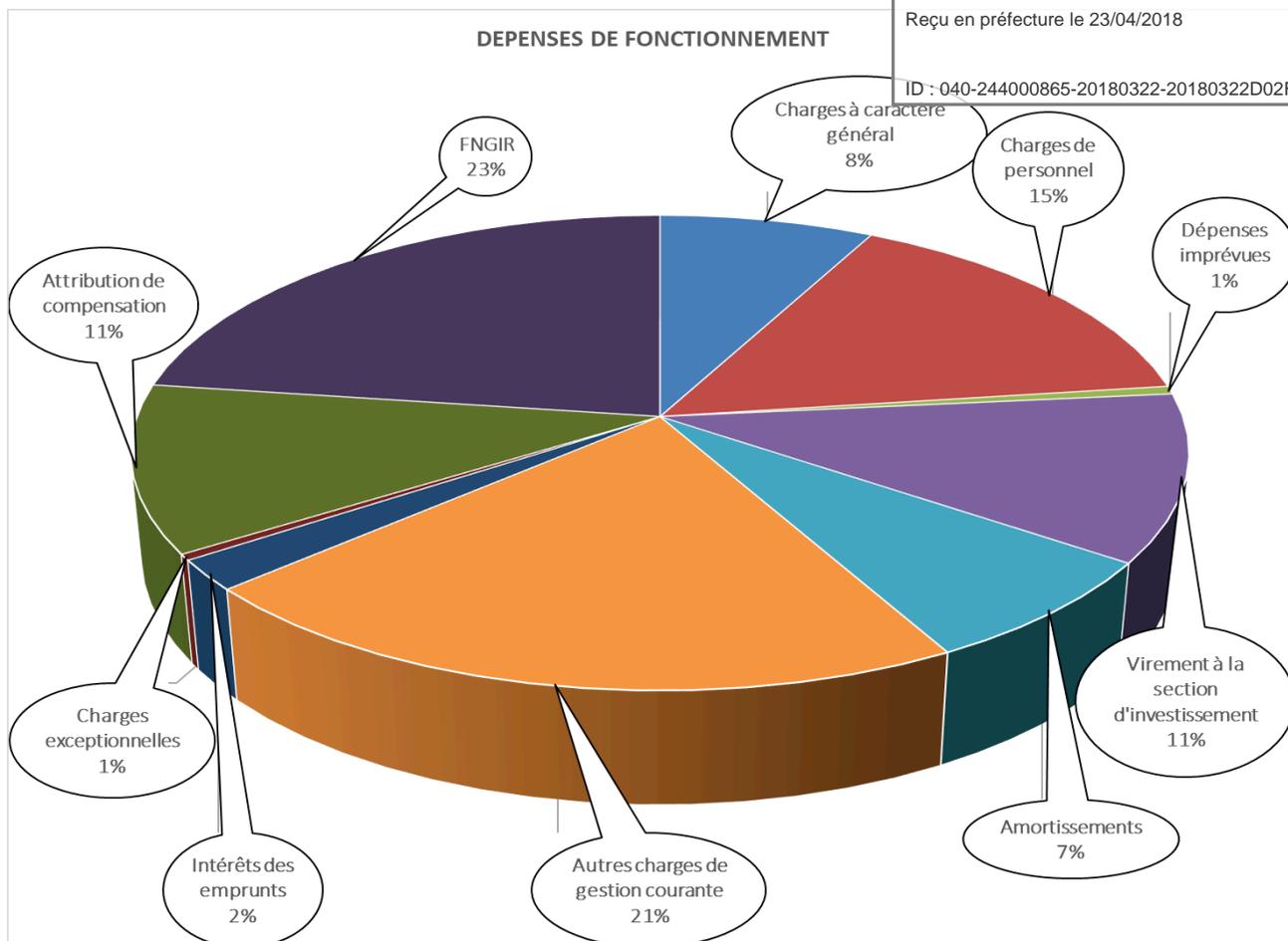
Elles s'élèvent à 151 000 €, dont 150 000 € d'aides aux entreprises.

- Les dépenses imprévues

Un montant de 200 000 € est inscrit au titre des dépenses imprévues.

- Les dotations d'amortissement (chapitre 042)

Elles évoluent au rythme des nouveaux investissements et à l'intégration des amortissements du SIVOM Côte-Sud (50 K€). Elles sont évaluées en 2018 à 2,7 M€.



## II- SECTION D'INVESTISSEMENT

### A- Dépenses

Les dépenses d'investissement 2018 sont évaluées à 25,7 M€, ce qui représente un effort important de MACS pour soutenir l'activité économique locale et continuer à jouer son rôle d'aménageur du territoire en termes de voirie, de logement, d'économie, de pistes cyclables et de numérique.

Pour information, le total des restes à réaliser dépenses 2017 : **3 258 K€**

#### BP 2018

<b>Développement économique-Tourisme-Emploi</b>	<b>485 K€</b>
Panneaux signalétiques dans les zones d'activité économique (ZAE)	120 K€
Entretien des ZAE communautaires	120 K€
Espace ressource (Escale éco)	52 K€
Pépinière Pédebert	145 K€
Tourisme	47,5 K€



## Opération numérique

Tablettes (acquisition de tablettes, accessoires divers)

Numérique-investissement : bornes WIFI mairies + MACS + écoles

Infrastructure numérique-THD

TNI : acquisition de TNI, refonte câblage école

Matériel informatique

Participation SYDEC FttH

1 593 K€

206 K€

25 K€

15 K€

72 K€

275 K€

1 000 K€

## Culture et sport

Pôles sportifs : travaux Soustons + études pour Capbreton et Saint-Vincent de Tyrosse

Pôle scientifique numérique et arts plastiques

1 020 K€

910 K€

110 K€

## Voirie

Programme voirie 2018

Délégation de maîtrise d'ouvrage

Signalisation verticale et horizontale

SIG

Centre technique

Travaux hors compétence

8 995 K€

7 110 K€

1 000 K€

350 K€

55 K€

46 K€

434 K€

## Liaisons douces et covoiturage

3 203 K€

## Urbanisme Logement

Études pour aménagement urbain

PLUi

PLH - Logements

Acquisition terrain fonds du lac Hossegor et terrain SCNCF Saint-Vincent de Tyrosse à EPFL

1 826 K€

42 K€

450 K€

764 K€

570 K€

## Fonds de concours (aides aux communes)

Fonds de concours « équipements sportifs »

Fonds de concours solidaires

640 K€

440 K€

200 K€

## Bâtiments et terrains

Centre technique

Futur siège

Budget patrimoine - bâtiment et entretien terrains des gens du voyage

3 465 K€

146 K€

2 500 M€

819 K€

## Communication et Administration générale

114 K€

## Dragage lac d'Hossegor

1 000 K€

## GEMAPI :

Travaux Môle Biasini Capbreton

650 K€

## Travaux pérennité port - quai - estacade

667 K€

Travaux et matériel

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018



ID : 040-244000865-20180322-20180322D02F-BF

**Remboursement du capital des emprunts** 2 000 K€

**TOTAL Restes à réaliser 2017 + BP 2018**  
**(opérations d'investissement et** 28,9 M€  
**remboursement capital d'emprunt)**

## B- Recettes

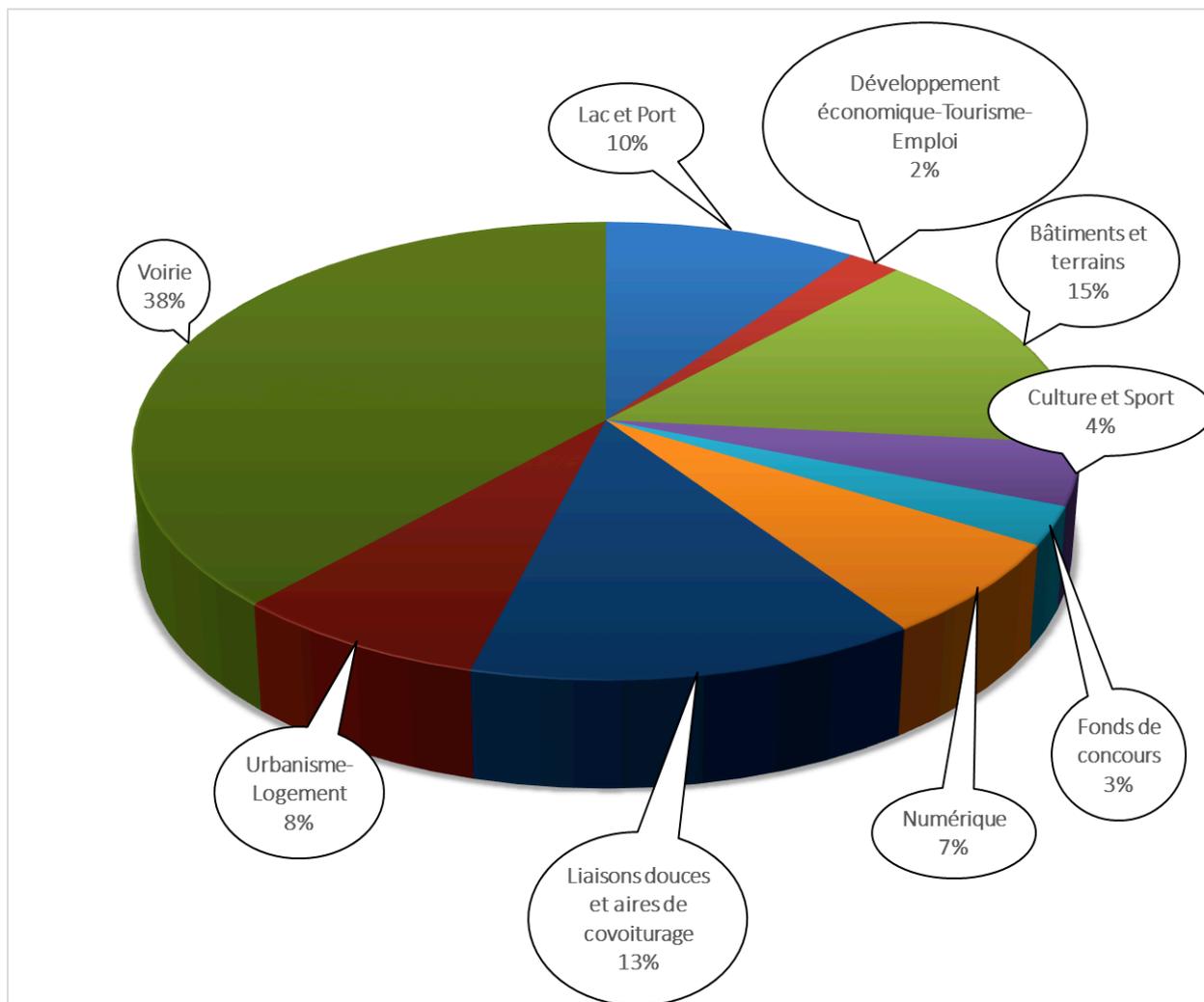
**Pour information total des restes à réaliser recettes 2017 :** 1 276 K€

### BP 2018

FCTVA	2 000 K€
Dotations aux amortissements	2 700 K€
Ventes de terrains	1 700 K€
Subventions État (FSIPL-dragage lac)	1 152 K€
Subventions Conseil Régional (liaisons douces-dragage du lac)	951 K€
Subventions des communes (aménagement travaux de voirie)	437 K€
Subventions du Conseil Départemental (liaisons douces)	250 K€
Subventions Fonds structurels (dragage lac et liaisons douces)	1 540 K€
Montant emprunt prévisionnel	6 451 K€
Remboursements communes travaux hors compétence	434 K€
Virement de la section de fonctionnement	4 259 K€
Autofinancement	5 745 K€
<b>TOTAL Restes à réaliser 2017 + BP 2018</b>	<b>28,9 M€</b>



A- Dépenses



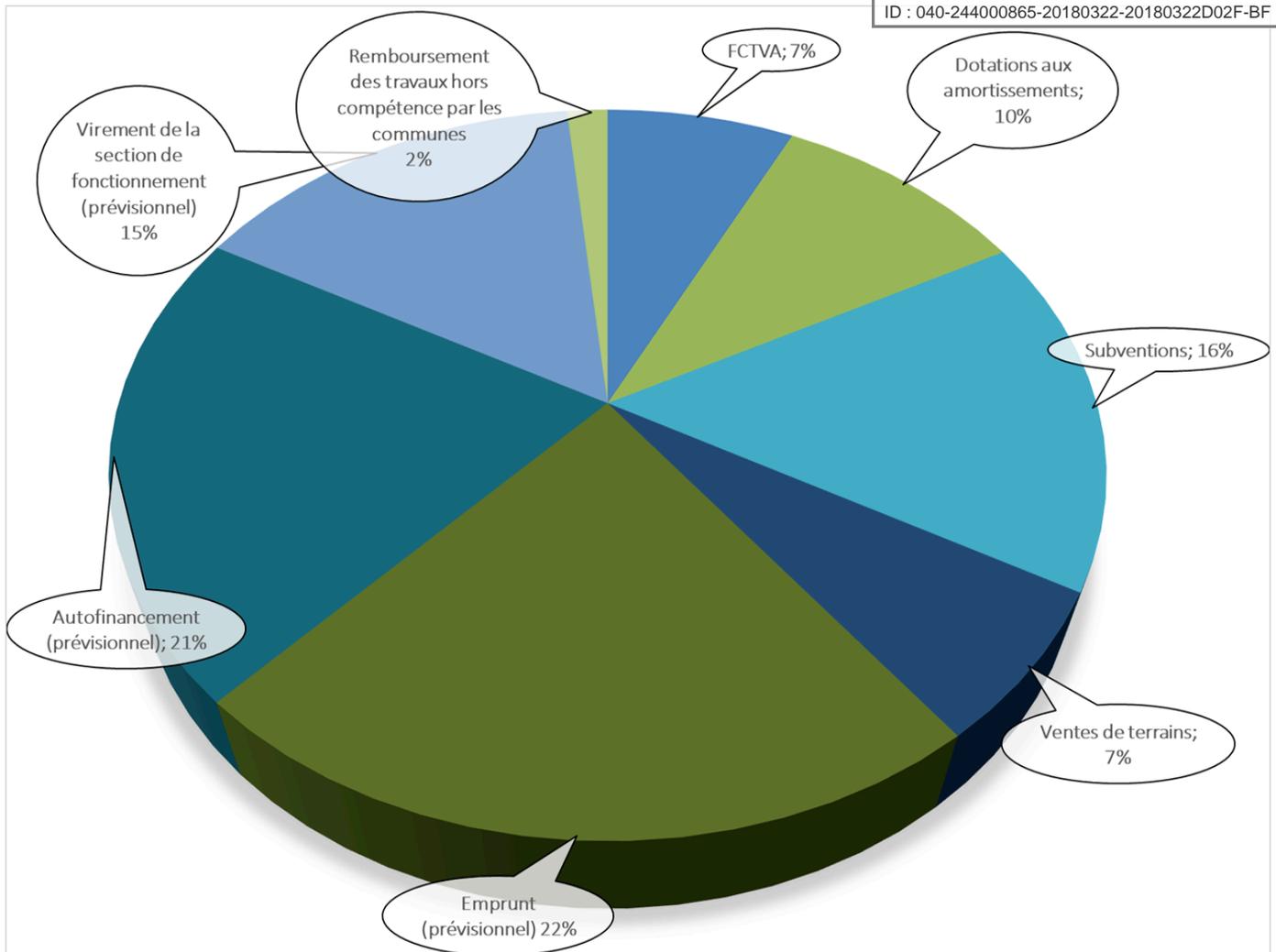
## B- Recettes

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018



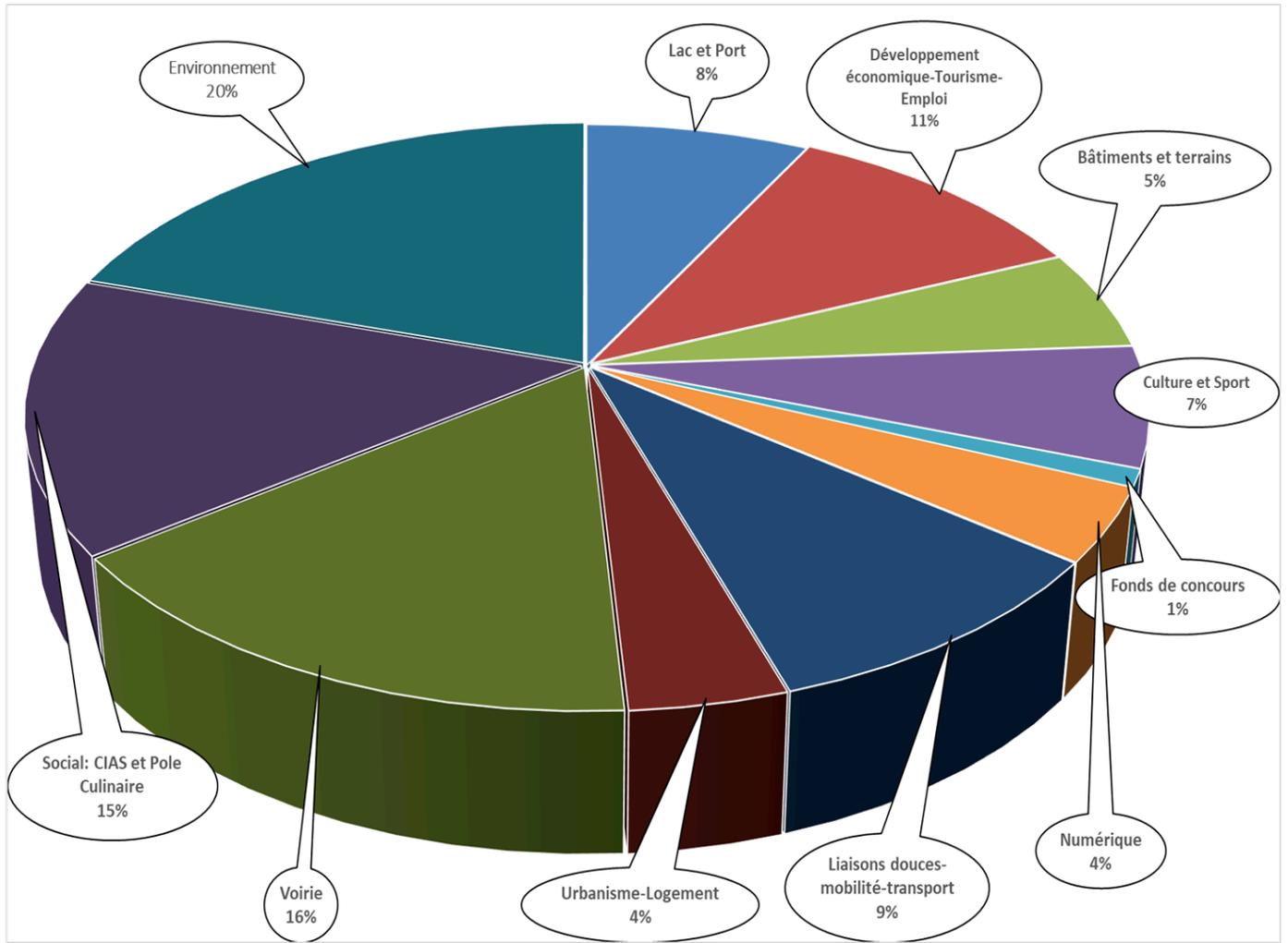
ID : 040-244000865-20180322-20180322D02F-BF





### C- Politiques publiques

Afin de donner une représentation synoptique de l'action de MACS, toutes les dépenses réalisées sur l'ensemble des budgets (budget principal + budgets annexes + le CIAS) ont également été regroupées pour représenter les sommes allouées à chaque politique publique en fonctionnement et en investissement.



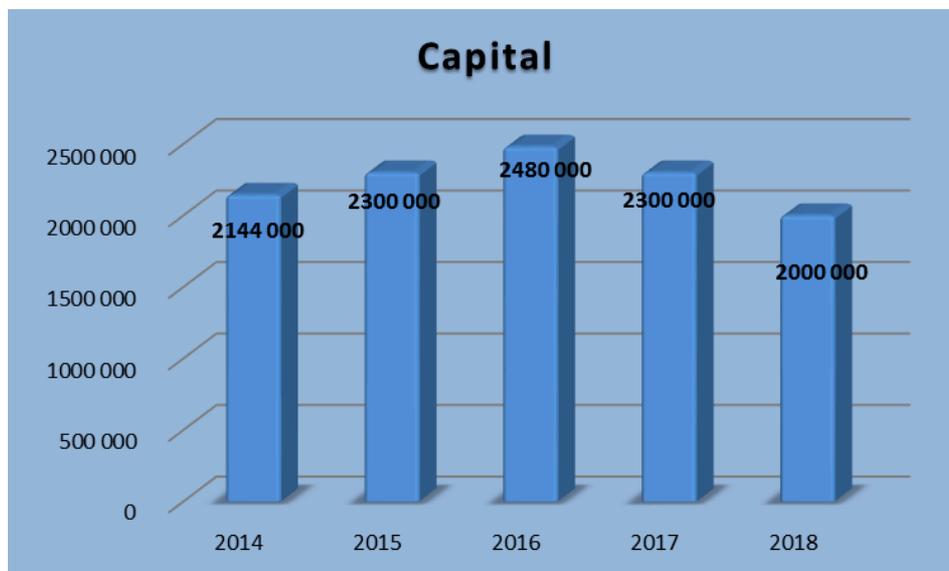
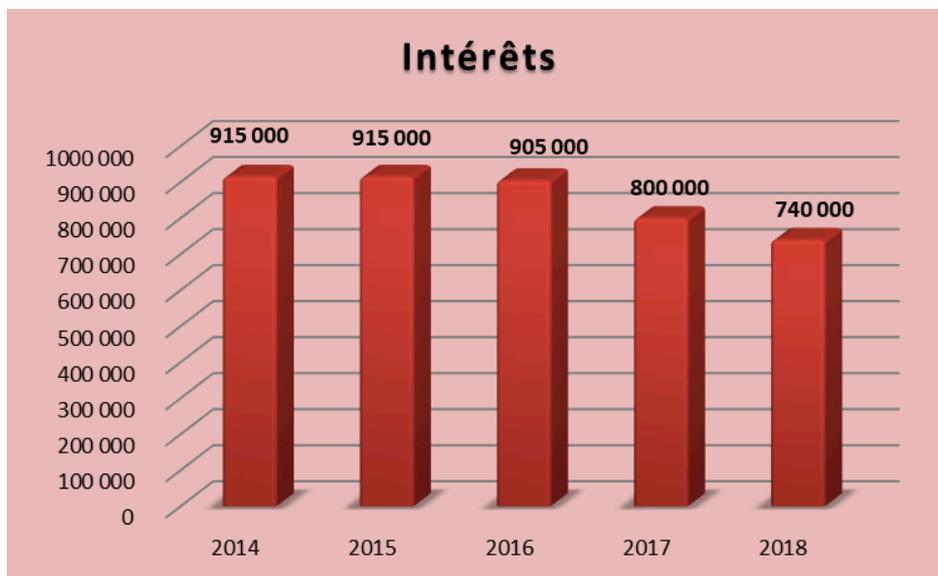


## D- Politique d'endettement

Ces trois dernières années, MACS s'est désendettée et n'a pas emprunté. Le capital et les intérêts diminuent.

La dette du SIVOM Côte-Sud transférée représente pour le budget principal en 2018, une annuité de 432 989,51 €.

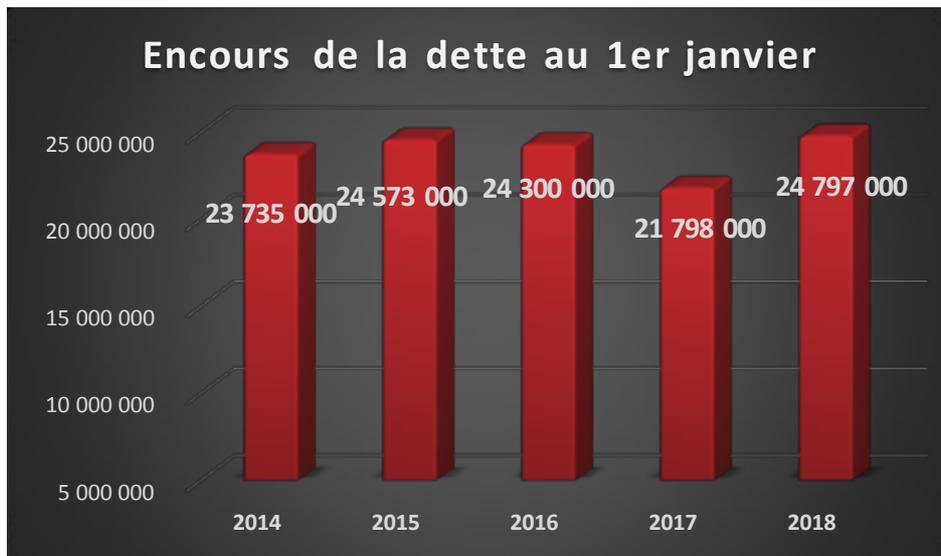
### Évolution de l'annuité d'emprunt de 2014 à 2018 :



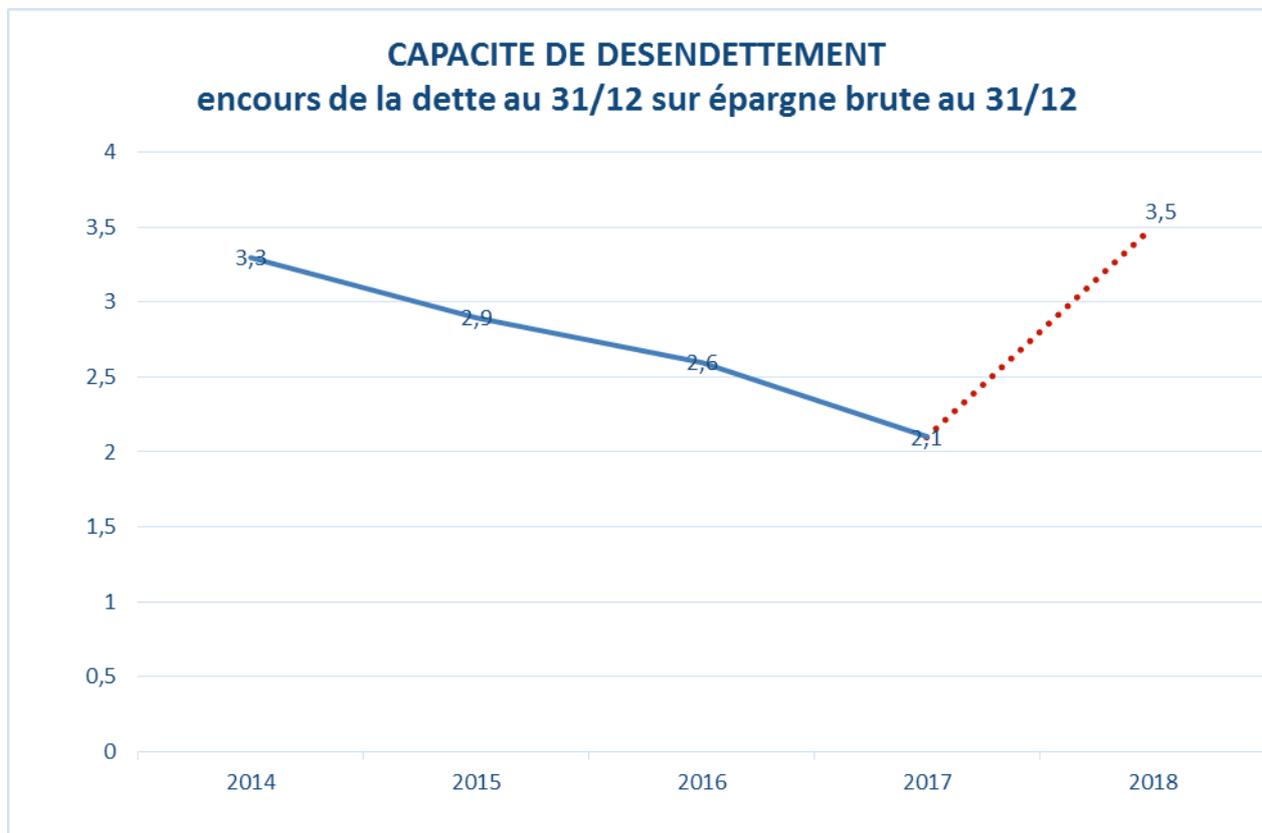


**Évolution de l'encours de la dette 2014 à 2018 :**

L'encours de la dette du SIVOM Côte-Sud représente 4 381 921,59 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui va venir augmenter l'encours de la dette du budget principal en 2018.



**Évolution de la capacité de désendettement de MACS entre 2014 et 2018 :**



## II – BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018



ID : 040-244000865-20180322-20180322D02F-BF

### A- Budget Annexe Pôle culinaire

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 4,5 M€. Elles se stabilisent par rapport à 2017 et se décomposent de la façon suivante :

- charges à caractère général : 2,4 M€ dont 1,7 M€ pour l'alimentation ;
- charges de personnel : 1,6 M€, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018 correspondant uniquement au GVT ;
- charges de gestion courantes : 6 K€ ;
- dotations aux amortissements : 230 K€ ;
- charges financières : 55 K€ ; elles restent stables par rapport à 2017.

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées par la vente de repas pour 4,1 M€ et par une subvention d'équilibre de 100 K€, en diminution de 50 K€ par rapport à 2017.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 941 K€, dont 521 K€ sont provisionnées pour l'extension du pôle culinaire.

Ces dépenses seront couvertes en recettes par du FCTVA et par autofinancement (report d'excédents).

### B- Budget Annexe Mobilité-Transport

Pour rappel, ce budget relève de la nomenclature comptable M43 ; il est assujéti à la TVA (non récupération du FCTVA).

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2,1 M€, et se décomposent de la façon suivante :

- chapitre de charges à caractère général : 65 K€ ;
- charges de personnel : 146 K€ ;
- charges de gestion courantes : 1,8 M€ (participation à la SPL Trans-Landes) ;
- dépenses imprévues : 10 K€ ;
- charges exceptionnelles : 6 K€ ;
- dotations aux amortissements : 30 K€ ;

Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes de VT estimées à 1,797 M€ sur l'année, 55 K€ de recettes voyageurs, un report de l'excédent de 2017 et une subvention d'équilibre du budget principal de 243 K€.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1,1 M€, et se décomposent de la façon suivante :

- études arrêt de bus : Tosse aux écoles, Labenne au foyer, Soorts-Hossegor au stade, Saint-Vincent de Tyrosse au Clerq ;
- travaux des aménagements d'arrêt de bus à Messanges, Saubrigues, Soorts-Hossegor, Saint-Vincent de Tyrosse (Casablanca et lycée), pôle d'échange multimodal à Capbreton, Seignosse (les Bourdaines), Moliets-et-Mâa, Angresse, arrêt Yego plage à Azur-Soustons, Soustons Isle verte, Tosse ;
- entretien équipements : reprise des zébras aux arrêts, équipements poteaux d'arrêts.

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par l'autofinancement et un emprunt de 466 K€.

## C- Budget Annexe Gestion des déchets-Environnement

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018



ID : 040-244000865-20180322-20180322D02F-BF

Pour l'année 2018, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 12,3 M€ se décomposent de la façon suivante :

- charges à caractère général : 125 K€ ;
- charges de personnel : 95 K€ ;
- charges de gestion courantes : 12,1 M€ (dont la participation au SITCOM pour 11,8 M€ et la participation aux syndicats des rivières pour 230 K€).

La participation payée au SITCOM est revalorisée de 2,5 % en 2018 par rapport à 2017.

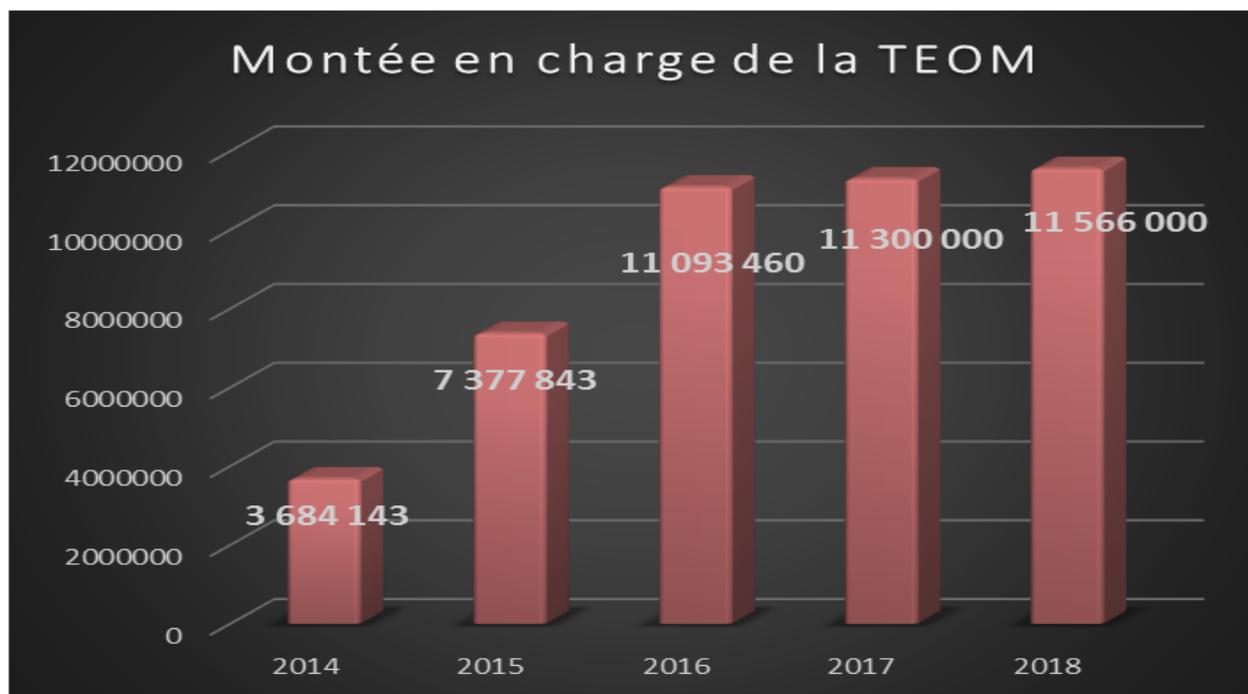
Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 11,5 M€ dont le taux sera inchangé à 11,21 %. La subvention d'équilibre du budget principal sera portée à 755 K€.

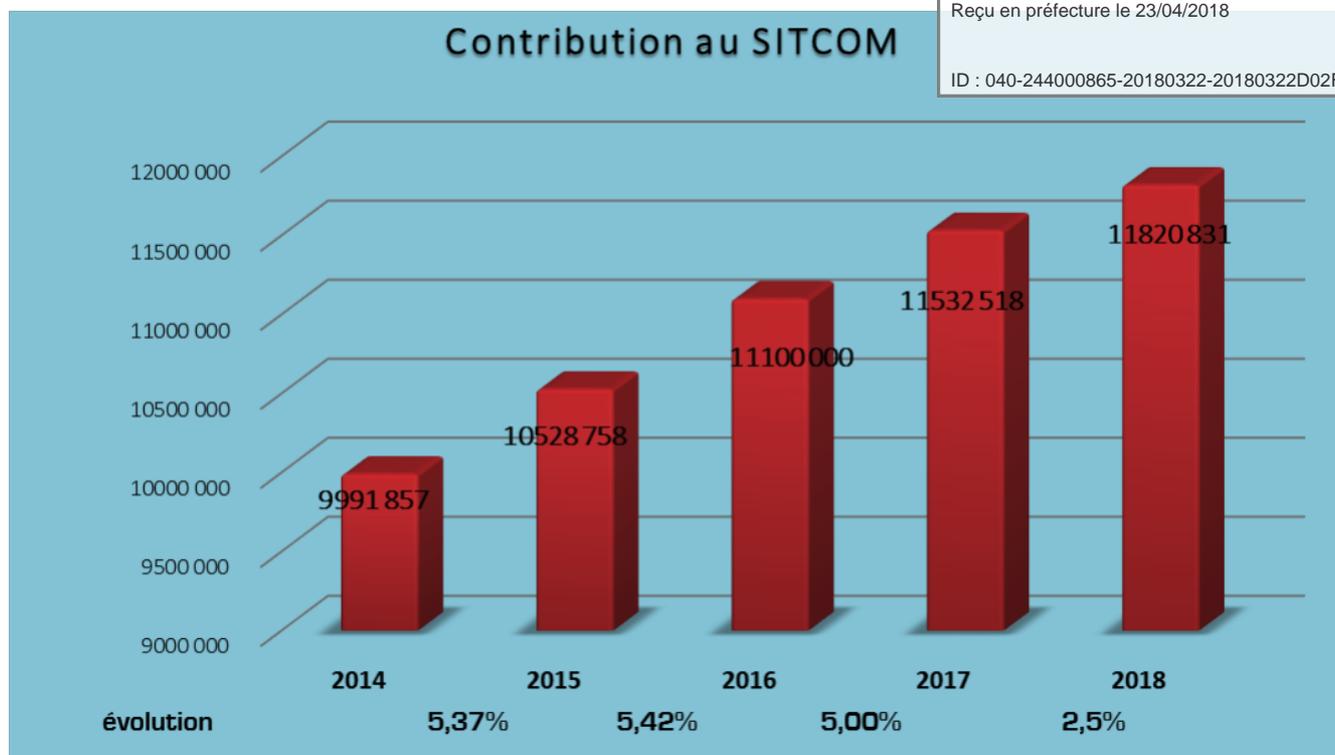
Les dépenses d'investissement, évaluées à 1,2 M€, se décomposent de la façon suivante :

- participations au syndicat mixte de gestion des milieux naturels et syndicats de rivières : 44 K€ ;
- aides en faveur de la transition énergétique : 490 K€ ;
- Reno MACS subventions aux particuliers : 50 K€ ;
- travaux énergétiques (Pôle d'échange multi-modal Soustons, Audit énergétique) : 189 K€ ;
- titres de participation : 300 K€ ;
- études GEMAPI : 65 K€.

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes inscrites en emprunt pour un montant de 581 K€, par le FCTVA d'un montant de 184 K€, des subventions de l'Etat pour 423 K€ et par une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine d'un montant de 29 K€.

## ÉVOLUTION DU PRODUIT DE LA TEOM ET DE LA CONTRIBUTION AU SITCOM ENTRE 2014 ET 2018





#### D- Budget annexe Aygueblue :

Les dépenses de fonctionnement, évaluées à 1 778 K€, se décomposent de la façon suivante :

- charges à caractère général : 113 K€ ;
- charges financières: 223 K€ ;
- participation délégataire Vert Marine: 590 K€ ;
- amortissement : 320 K€ ;
- virement à la section d'investissement : 532 K€.

Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes suivantes :

Produits de gestion courante : 1 778 M€, dont 1 765 M€ correspondant à la subvention d'équilibre du budget principal.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1 381 K€ (dont 38 K€ en restes à réaliser). Le centre aquatique aura en effet 10 ans en 2018 et certaines dépenses d'entretien et d'amélioration du bâtiment s'imposent ; elles se décomposent de la façon suivante :

- o remboursement du capital de l'emprunt : 632 K€ ;
- o frais d'études et travaux : 544 K€, dont 136 K€ pour la construction d'une chaufferie bois ;
- o résultat reporté : 205 K€.

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes qui se décomposent de la manière suivante :

- o virement de la section de fonctionnement : 532 K€ ;
- o amortissements : 320 K€ ;
- o FCTVA : 29 K€ ;
- o excédents de fonctionnement capitalisés : 4 K€ ;
- o emprunt : 495 K€.



## E- Budgets Annexes des zones d'activité économique (ZAE) de MACS :

ID : 040-244000865-20180322-20180322D02F-BF

Il existe 11 budgets annexes de ZAE de MACS :

- La ZAE de MACS à Josse
- La ZAE de MACS à Magescq
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2
- La ZAE de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse
- La ZAE de MACS à Capbreton
- La ZAE de MACS à Soustons
- La ZAE de MACS à Saubrigues
- La ZAE de MACS à Bénesse-Maremne
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3
- La ZAE du Marlé à Tosse
- Les ZAE communales depuis leur transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour rappel, le budget annexe du port de Capbreton a été créé et adopté en séance de conseil communautaire du 14 décembre 2017 pour un montant de 3,1 M€.